

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE DECRET N° 77-7 du 20 Janvier 1977

portant nomination à titre exceptionnel et
civil dans l'Ordre National du Bénin -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouverne-
ment ;
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s60-26
du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre
National de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin.
VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres
du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin.

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

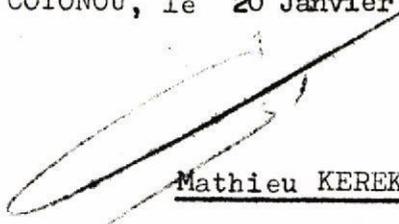
Article 1er.-Est nommé à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de CHEVALIER pour prendre rang du 29 Novembre 1976, à l'occasion des cérémonies d'inauguration officielle des nouveaux bacs du dépôt côtier de la SONACOP à COTONOU :

le Camarade LOUBET Léon
ex-Directeur Général de la SONACOP

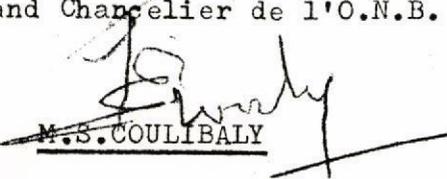
Article 2.-Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1977

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.


M.S. COULIBALY

A

AMPLIATIONS : PR 10 CNR 4 SPD 2 CS 6 SGG 4 Ministères 15 DPE-DGAJL-INSAE 6 Intéressé 1
I.E.A.A. 4 I.E.F. 4 DCCT-ONEPI 2 Gde Chanc 20 JORPB 1.- UNB- FSJEP 4.-